

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE PAVILLY

NOTE DE PRÉSENTATION BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2026 DU BUDGET PRINCIPAL DU C.C.A.S.

L'article L. 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour le budget principal du Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) de la Ville de Pavilly, et de son budget annexe « Résidence Autonomie ». Elle est disponible sur le site Internet de la Ville.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2026. Il respecte les principes budgétaires d'annualité, d'universalité, d'unité, d'équilibre et d'antériorité.

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget. Par cet acte, le Président, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2026 a été voté le 29 avril 2026 par le Conseil d'Administration du C.C.A.S. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat général de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux.

Ce budget a été réalisé sur les bases du débat d'orientation budgétaire présenté le 15 avril 2026. Il a été établi avec la volonté de maîtriser les dépenses de fonctionnement, tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux bénéficiaires des aides sociales légales et facultatives, et des locataires des logements de l'allée des Sœurs Franciscaines.

I. LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT

A) Généralités

Le budget de fonctionnement permet au C.C.A.S. d'assurer les différentes missions qui sont les siennes, et principalement :

- La lutte contre l'exclusion (aide alimentaire) ;
- La participation à l'instruction des demandes d'aides sociale légale (aide médicale, aide aux personnes âgées, etc...) ;
- L'intervention au titre de l'aide sociale facultative (secours d'urgence, colis alimentaires, chèques d'accompagnement personnalisé, etc...) ;
- L'organisation et la gestion du repas des aînés.

En 2026, les dépenses et recettes de fonctionnement sont équilibrées à la somme de **427 599.99 €**.

B) Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement du C.C.A.S. sont constituées par la subvention versée à la résidence autonomie, les salaires du personnel, les secours d'urgence, les dépenses liées au repas des séniors, spectacle des séniors, aux sorties séniors, à l'entretien des bâtiments de l'allée des Sœurs Franciscaines et les subventions versées aux associations.

Les principales dépenses du budget de fonctionnement du C.C.A.S. sont retracées dans le tableau ci-dessous :

CHAPITRE BUDGETAIRE	RAPPEL BP 2025	BP 2026
11 – Charges à caractère général	74 270.00 €	77 154.99 €
12 – Charges de personnel	97 161.53 €	102 295.00 €
65 – Autres charges de gestion	192 510.00 €	243 200.00 €
66 – Charges financières	0.00 €	0.00 €
67 – Charges exceptionnelles	200.00 €	200.00 €
022 – Dépenses imprévues	0.00 €	0.00 €
A =<u>Total dépenses réelles</u>	364 141.53 €	424 099.99 €
0.23 – Virement en investissement	0.00 €	0.00 €
0.42 – Opération d'ordre (amortissement)	4 000.00 €	3 500.00 €
B =<u>Total dépenses d'ordre</u>	4 000.00 €	3 500.00 €
C = <u>Total des dépenses de l'exercice</u>	368 141.23 €	427 599.99 €

- Les dépenses de personnel du chapitre 12 représentent **23.92 %** du total des dépenses réelles de fonctionnement ;
- Les charges courantes (charges à caractère général) de fonctionnement du chapitre 11, quant à elles représentent **18.19 %** du total de ces dépenses réelles, dont **22.96 %** par le repas des anciens, **21.68 %** sont constituées par les sorties séniors, **10.97 %** par les taxes foncières, 10.84 % par les chocolats de Noël, **6.38 %** par l'entretien des logements de l'allée des Sœurs Franciscaines, **4.08 %** par le spectacle de fin d'année des séniors, **1.91 %** par le diagnostic énergétique, **12.63 %** par les assurances, et **1.93 %** par la maintenance des logiciels ;
- À noter que le C.C.A.S. ne supporte aucune dépense financière (paiement des intérêts de la dette), en raison de l'absence d'endettement du C.C.A.S. ;
- Les autres charges de gestion courante du chapitre 65 représentent **56.87 %** du total des dépenses réelles de fonctionnement, et correspondent principalement à la subvention d'équilibre versée au

budget annexe de la résidence autonomie (**78.13** % de ces dépenses), aux bons d'achat des seniors (**10.98** % de ces dépenses), aux secours d'urgence délivrés par le C.C.A.S. (**8.02** % de ces dépenses) et aux subventions versées aux associations (2.88 % de ces dépenses).

C) Les recettes de fonctionnement

Pour notre C.C.A.S., les recettes de fonctionnement correspondent, principalement, à la subvention de fonctionnement versée par la commune de Pavilly, au remboursement de frais de personnel engagé par le C.C.A.S. pour la résidence autonomie et aux loyers perçus par le C.C.A.S. auprès des locataires des logements de l'allée des Sœurs Franciscaines.

Les principales recettes de fonctionnement du C.C.A.S. sont retracées dans le tableau ci-dessous :

CHAPITRE BUDGETAIRE	RAPPEL BP 2025	BP 2026
013 – Atténuation de charges	0.00 €	0.00 €
70 – Prestations de services	64 500,00 €	71 000,00 €
74 – Participations	185 000.00 €	288 000.00 €
75 – Autres produits	38 600,00 €	30 000,00 €
77 – Produits exceptionnels	0.00 €	0.00 €
A = <u>Total recettes réelles</u>	288 100,00 €	389 600,00 €
042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	0.00 €	0.00 €
B = <u>Total recettes d'ordre</u>	0.00 €	0.00 €
C = <u>Total des recettes de l'exercice (A+B)</u>	288 100,00 €	389 600,00 €
Reprise excédent N-1	80 041,53 €	37 999.99 €
D = <u>Total des recettes de l'exercice</u>	368 141,53 €	427 599.99 €

- Les recettes des prestations de services du chapitre 70 représentent **18.22** % des recettes réelles de fonctionnement, et sont constituées par le remboursement au C.C.A.S., des frais de personnel de la « Résidence autonomie » qu'il avance au budget annexe de la résidence autonomie (**80.28** % de ces recettes) et par l'encaissement des sorties seniors (**19.72** % de ces recettes) ;
- Les dotations et participation du chapitre 74 représentent **73.92** % des recettes réelles de fonctionnement, et sont constituées par la seule subvention versée par la commune au C.C.A.S. ;
- Les autres produits du chapitre 75 représentent **7.85** % des recettes réelles de fonctionnement, et sont constitués à hauteur de **98,04** %, des loyers encaissés par le C.C.A.S. auprès des locataires des logements de l'allée des Sœurs Franciscaines.

II. LE BUDGET D'INVESTISSEMENT

A) Généralités

Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets du C.C.A.S. à moyen ou long terme.

En 2026, les dépenses et recettes d'investissement sont équilibrées à la somme de **14 527.16 euros**.

B) Les dépenses d'investissement

Les principales dépenses du budget d'investissement sont retracées dans le tableau ci-dessous :

CHAPITRE BUDGETAIRE	RAPPEL BP 2025	BP 2026
20, 21 et 23 – Immobilisations incorporelles, corporelles et en cours (travaux, études, acquisitions mobilières et immobilières) – Dépenses nouvelles d'équipement	10 585,63 €	8 571.33 €
16 – Emprunts et dettes assimilées	1 000.00 €	1 550.00 €
27 – Autres immobilisations financières	0.00 €	0.00 €
A = Total dépenses réelles	11 585,63 €	10 121.33 €
040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections de fonctionnement et d'investissement	0.00 €	0.00 €
041 – Opérations patrimoniales	0.00 €	0.00 €
B = Total dépenses d'ordre	0.00 €	0.00 €
C = Total des dépenses de l'exercice (A + B)	11 585,63 €	10 121.33 €
D = Restes à réaliser	0.00 €	4 405.83 €
E = Solde d'exécution négatif reporté	0.00 €	0.00 €
Total des dépenses cumulées (C+D+E)	11 585,63 €	14 527.16 €

Les principaux investissements nouveaux de l'année 2026 sont les suivants :

- Acquisition de tablettes pour le Conseil d'Administration : 1 400.00 € ;
- Travaux de rénovation d'un logement : 6 400.00 € ;
- Prévision de crédits au chapitre 16 pour remboursement de cautions aux locataires partant des logements de l'allée des Sœurs Franciscaines : 1 550.00 €.

C) Les recettes d'investissement

Les principales recettes du budget d'investissement sont retracées dans le tableau ci-dessous :

CHAPITRE BUDGETAIRE	RAPPEL BP 2025	BP 2026
1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé	0.00 €	0.00 €
165 – Dépôts et cautionnements reçus	0.00 €	0.00 €
A = Total recettes réelles	0.00 €	0.00 €
021 – Virement de la section de fonctionnement (autofinancement)	0.00 €	0.00 €
040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections de fonctionnement et d'investissement	4 000.00 €	3 500.00 €
B = Total recettes d'ordre	4 000.00 €	3 500.00 €
C = Total des recettes de l'exercice (A+B)	4 000.00 €	3 500.00 €
D = Restes à réaliser	0.00 €	0.00 €
E = Solde d'exécution positif reporté	7 585,63 €	11 027.16 €

Les principales recettes d'investissement prévues en 2026 sont les suivantes :

- Un résultat de clôture 2025 reporté au BP 2026 excédentaire en investissement (11 027.16 €) du fait d'un excédent des réalisations 2025 ;
- Les opérations d'ordre de transfert entre sections du chapitre 040, pour un montant de 3 500,00 €, correspondant à l'amortissement des immobilisations acquises par le C.C.A.S.

III. LES DONNÉES SYNTHÉTIQUES DU BUDGET DU C.C.A.S. – RÉCAPITULATIF

A) Récapitulation des recettes et dépenses de fonctionnement 2026 :

Les recettes et dépenses de fonctionnement s'élèvent à **427 599.99 €** réparties comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Résultat 2025 reporté	0.00 €	37 999.99 €
Crédits nouveaux 2025	427 599.99 €	389 600.00 €
TOTAL FONCTIONNEMENT	427 599.99 €	427 599.99 €

B) Récapitulation des recettes et dépenses d'investissement 2026 :

Les recettes et dépenses d'investissement s'élèvent à **14 527.16 €** réparties comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Résultat 2025 reporté	0.00 €	11 027.16 €
Crédits 2025 reportés (restes à réaliser)	4 405.83 €	0.00 €
Crédits nouveaux 2026	10 121.33 €	3 500,00 €
TOTAL INVESTISSEMENT	14 527.16 €	14 527.16 €

IV. LES PRINCIPAUX RATIOS

Indicateurs ou ratios financiers	Rappel valeur BP 2025	Valeurs BP 2026
Dépenses réelles de fonctionnement / population	59.25 € / Hab	69.80 € / Hab
Recettes réelles de fonctionnement / population	46.88 € / Hab	64.12 € / Hab
Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	26.68 %	24.12 %
Dépenses d'équipement brut / population	1.72 € / Hab	2.86 € / Hab
Encours dette / population	0.00 € / Hab	0.00 € / Hab

*Nombre d'habitants retenu : 6 076 habitants

V. ETAT DE LA DETTE DU C.C.A.S.

Sans objet, l'encours de la dette du C.C.A.S. étant inexistant.

VI. LES EFFECTIFS DU C.C.A.S.

A) Les agents stagiaires et titulaires de la fonction publique territoriale

Grades Ou emplois	Emplois budgétaires permanents à temps complet (TC)	Emplois budgétaires permanents à temps non complet (TNC)	TOTAL DES EMPLOIS BUDGETAIRES 2025	TOTAL DES EFFECTIFS POURVUS 2026
Emplois de la filière administrative	1	0	1	1
Emplois de la filière technique	1	0	1	1
TOTAL GÉNÉRAL	2 TC	0 TC	2 TC	2 ETP

B) Les agents non titulaires de la fonction publique territoriale

Emplois occupés par des agents non titulaires	Motif	Agents occupant un emploi permanent	Agents occupant un emploi non permanent	TOTAL DES AGENTS NON TITULAIRES 2026
Emplois de la filière administrative		0	0	0
Emplois de la filière technique		0	0	0
TOTAL GÉNÉRAL		0	0	0

Fait à Pavilly, le 29 avril 2026

Le Président

François TIERCE



REÇU EN PREFECTURE

le 12/05/2026

Application agréée E-legalite.com



REÇU EN PREFECTURE
le 12/05/2026
Application agréée E-legalite.com